



Le Conseil National de l'Ordre

**DECISION N° 045/CNO/RIC/ DU 08 MAI 2023 PORTANT INTERDICTION
DU CUMUL DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT AVEC
TOUTE FONCTION AU SEIN DES CABINETS DES MAGISTRATS**

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE ;

Vu l'Ordonnance-Loi n° 79/028 du 28 septembre 1979 portant organisation du barreau, du corps des défenseurs judiciaires et du corps des mandataires de l'Etat, spécialement en ses articles 2, 58, 59, 120 et 123 ;

Vu la décision n° CNO/8/87 du 19 août 1987 portant règlement intérieur cadre des Barreaux de la République Démocratique du Congo telle que modifiée à ce jour, spécialement en ses articles 16 et 50 ;

Vu la résolution n° 08 de la 17^{ème} Conférence des Bâtonniers tenue à Moanda le 30 mars 2023 ;

Considérant la nécessité de réaffirmer le caractère incompatible de la profession d'avocat avec l'exercice de toute activité de nature à porter atteinte à son indépendance et à son caractère libéral ;

DECIDE :

Article 1 : L'exercice par les avocats de toute fonction au sein des cabinets des magistrats constitue une activité extérieure au barreau incompatible avec l'exercice de la profession d'avocat.

Article 2 : L'avocat qui se trouve dans cette situation à la date de la présente décision bénéficie d'un délai d'un mois pour opter soit pour l'exercice de la profession d'avocat soit pour solliciter son omission volontaire.

Article 3 : Tout avocat contrevenant à la présente décision s'expose à des poursuites disciplinaires.

Article 4 : La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Ainsi décidé à Kinshasa par le Conseil National de l'Ordre à sa réunion du 08 mai 2023 à laquelle siégeaient, le Bâtonnier National Michel SHEBELE MAKOBA, Maître Défi Augustin FATAKI WA LUHINDI, le Bâtonnier Nicostrate NYEMBO AMUMBA, Maître Boniface KABANDA MATANDA, le Bâtonnier Jacques ZAKAYI MBUMBA, le Bâtonnier Dominique KAMBALA NKONGOLO, Maître Pierre OKENDEMBO MULAMBA, Maître André KIBAMBE KIKANGALA et Maître Guy MULAND-A-MULAND.

Pour expédition certifiée conforme
LE SECRETAIRE NATIONAL DE L'ORDRE
Bâtonnier Nicostrate NYEMBO AMUMBA